



## Énoncé de position : Usage approprié de la terminologie de médecine de famille

Approuvé le 28 novembre 2019

Le Collège des médecins de famille du Canada (CMFC) a pris connaissance de situations où certains professionnels non médicaux induisent le public en erreur en utilisant des termes comme « **pratique de médecine de famille** », « **médecine familiale** », **médecine de famille** et « **médecin en soins primaires** », alors qu'ils n'ont pas l'éducation et la formation médicales que possèdent les médecins de famille. L'appropriation de ces termes est une tendance préoccupante. En se présentant comme des praticiens de la médecine de famille, ces personnes peuvent semer la confusion au sein du grand public.

Le CMFC s'oppose fermement à cette fausse déclaration. Lorsque les Canadiens et Canadiennes consultent une pratique de médecine de famille, ils doivent pouvoir compter sur des soins de haute qualité, fondés sur des données probantes et prodigués par des médecins de famille formés pour répondre aux besoins en matière de soins de santé de leurs patients et de leurs communautés, en collaboration avec des équipes interprofessionnelles. Pour le CMFC et pour les patients, la désignation spéciale CCMF est un gage d'excellence et elle atteste que les médecins de famille qui la détiennent ont un engagement envers l'apprentissage à vie et respectent les principes de la médecine de famille.

Le CMFC continue de travailler avec ses partenaires partout au Canada pour protéger l'utilisation de la terminologie de médecine de famille. Ceci soutient les médecins de famille tout en protégeant les patients.